COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 1er FEVRIER 2024

Le 1^{er} février à dix-huit heures trente, Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Daniel LAPÔTRE, Maire de la Commune.

Présents : LAPÔTRE Daniel (Maire) – DEFELICE Françoise (1ère Adj) - BOULAY Christophe (2è Adj)
BEN MARNI Reynald - BREFORT Brigitte - - LAPÔTRE Michel - JUSZCZAK Eric
MOISON Sabine - ONIS Quentin

Absents
Pouvoirs

LEGENDRE Mickaël - Excusé
Néant

Secrétaire de séance : Françoise DEFELICE

Le quorum étant atteint le Maire déclare la séance ouverte à 18h30

- 1) Signature de la feuille de présence
- 2) Désignation du secrétaire de séance
- 3) Approbation du compte rendu du conseil du 7 décembre 2023 à l'unanimité

1) <u>AUTORISATION D'ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT – REPARTITION DES CREDITS (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)</u>

Les dépenses d'investissement 2023 ne peuvent être engagées avant le vote du budget. La date limite de vote du BP 2024 est le 15 avril 2024.

La loi permet, avec l'autorisation du conseil municipal, d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du ¼ du budget de l'exercice précédent. Ces crédits seraient affectés dans les conditions ci-dessous.

Subv.EquipT Art.2041582 $1000 €$ $250 €$ Achat plantations Art.2121 $800 €$ $200 €$ Hôtel de ville Art.21311 $1000 €$ $250 €$ Autres bât.publics Art.21318 $1500 €$ $375 €$ Réseau voirie Art.2151 $1500 €$ $375 €$ Instal.voirie Art.2152 $800 €$ $200 €$ Défense incendie Art.21568 $1095 €$ $270 €$ Matériel informat. Art.21838 $500 €$ $125 €$ Mobilier Art.21848 $1000 €$ $250 €$ Autre immo.corp. Art.2188 $1000 €$ $250 €$ Chapitre 21 9 195 € 2 295 €			BP 2023	BP 2024 dans la limite de 25%
Achat plantations Art.2121 $800 €$ $200 €$ Hôtel de ville Art.21311 $1000 €$ $250 €$ Autres bât.publics Art.21318 $1500 €$ $375 €$ Réseau voirie Art.2151 $1500 €$ $375 €$ Instal.voirie Art.2152 $800 €$ $200 €$ Défense incendie Art.21568 $1095 €$ $270 €$ Matériel informat. Art.21838 $500 €$ $125 €$ Mobilier Art.21848 $1000 €$ $250 €$ Autre immo.corp. Art.2188 $1000 €$ $250 €$ Chapitre 21 9 195 € 2 295 €	Subv.EquipT	Art.2041582	1 000 €	<u>250 €</u>
Hôtel de ville Art.21311 $1\ 000\ \in$ $250\ \in$ Autres bât.publics Art.21318 $1\ 500\ \in$ $375\ \in$ Réseau voirie Art.2151 $1\ 500\ \in$ $375\ \in$ Instal.voirie Art.2152 $800\ \in$ $200\ \in$ Défense incendie Art.21568 $1\ 095\ \in$ $270\ \in$ Matériel informat. Art.21838 $500\ \in$ $125\ \in$ Mobilier Art.21848 $1\ 000\ \in$ $250\ \in$ Autre immo.corp. Art.2188 $1000\ \in$ $250\ \in$ Chapitre 21 9 195 € 2 295 €		Chapitre 204	1 000 €	250 €
Autres bât.publics Art.21318 $1500 €$ $375 €$ Réseau voirie Art.2151 $1500 €$ $375 €$ Instal.voirie Art.2152 $800 €$ $200 €$ Défense incendie Art.21568 $1095 €$ $270 €$ Matériel informat. Art.21838 $500 €$ $125 €$ Mobilier Art.21848 $1000 €$ $250 €$ Autre immo.corp. Art.2188 $1000 €$ $250 €$ Chapitre 21 9 195 € 2 295 €	Achat plantations	Art.2121	800€	200 €
Réseau voirie Art.2151 1 500 € 375 € Instal.voirie Art.2152 800 € 200 € Défense incendie Art.21568 1 095 € 270 € Matériel informat. Art.21838 500 € 125 € Mobilier Art.21848 1 000 € 250 € Autre immo.corp. Art.2188 1 000 € 250 € Chapitre 21 9 195 € 2 295 €	Hôtel de ville	Art.21311	1 000 €	250 €
Instal.voirie Art.2152 800 € 200 € Défense incendie Art.21568 1 095 € 270 € Matériel informat. Art.21838 500 € 125 € Mobilier Art.21848 1 000 € 250 € Autre immo.corp. Art.2188 1 000 € 250 € Chapitre 21 9 195 € 2 295 €	Autres bât.publics	Art.21318	1 500 €	375 €
Défense incendie Art.21568 1 095 € 270 € Matériel informat. Art.21838 500 € 125 € Mobilier Art.21848 1 000 € 250 € Autre immo.corp. Art.2188 1 000 € 250 € Chapitre 21 9 195 € 2 295 €	Réseau voirie	Art.2151	1 500 €	375 €
Matériel informat. Art.21838 500 € 125 € Mobilier Art.21848 1 000 € 250 € Autre immo.corp. Art.2188 1 000 € 250 € Chapitre 21 9 195 € 2 295 €	Instal.voirie	Art.2152	800€	200 €
Mobilier Art.21848 1 000 € 250 € Autre immo.corp. Art.2188 1 000 € 250 € Chapitre 21 9 195 € 2 295 €	Défense incendie	Art.21568	1 095 €	270 €
Autre immo.corp. Art.2188 1 000 € 250 € Chapitre 21 9 195 € 2 295 €	Matériel informat.	Art.21838	500 €	125 €
Chapitre 21 9 195 € 2 295 €	Mobilier	Art.21848	1 000 €	250 €
	Autre immo.corp.	Art.2188	1 000 €	<u>250 €</u>
TOTAL 10 195 € 2 545 €		Chapitre 21	9 195 €	2 295 €
TOTAL 10 195 € 2 545 €				
100 TO 10		TOTAL	10 195 €	2 545 €

Le Conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité (POUR : 9) d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets de l'exercice précédent pour le budget communal répartis comme ci-dessus.

2) ENTRETIEN DES ESPACES VERTS - 2024-2026

Le Maire a sollicité et rencontré trois entreprises en vue du renouvellement du contrat d'entretien des espaces verts pour la période 2024-2026.

Chaque entreprise a reçu le même cahier des charges (qui est présenté aux conseillers) et a envoyé une proposition.

CORBERON ENVIRONNEMENT	13 476,00 €TTC
PERMA PAYSAGE	7 645,20 €TTC
SARL PUTHOIS	7 938,00 €TTC

Monsieur Quentin ONIS, travaillant dans l'entreprise Corberon, ne prend pas part au vote.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité (POUR : 8) de retenir la proposition de l'entreprise PERMA PAYSAGE.

3) VOYAGE SCOLAIRE CE2 - CM1 - CM2 - SUBVENTION

L'école primaire organise un voyage scolaire les 6 et 7 mai prochains pour les élèves de CE2, CM1 et CM2 à destination d'Alesia.

Une élève postollière est concernée par la demande.

Le coût par élève sera d'environ 156 € que l'école propose de répartir comme suit

- → 52 € pour la famille
- → 52 € par la coopérative scolaire
- → 52 € par commune qui accepte de donner une subvention

Madame Françoise DEFELICE, étant de la famille de l'élève concernée, ne prend pas part au vote.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité (POUR : 8) de participer au financement du voyage scolaire à hauteur de 52 €

4) QUESTIONS DIVERSES

4-1 - COMPOSTEURS

Comme indiqué dans la communication Intramuros, les composteurs mis à disposition par la CCVPO seront bientôt disponibles.

Ils seront gratuits mais seront attachés à la propriété (en cas de vente, le composteur restera sur le terrain vendu).

La Mairie communiquera sur la façon de procéder, dès que les composteurs seront arrivés.

Monsieur Le Maire émet l'idée de mettre des composteurs à la disposition de tous au niveau du point d'apport volontaire et de la salle communale. Les conseillers n'y sont pas favorables craignant le manque de civisme au niveau du compostage déjà existant au niveau du tri dans les bacs.

4-2 - LOCALISATION DES DEPOTS SAUVAGES

Le Tribunal Judiciaire (Auxerre et Sens) a créé un COLDEN (Comité à vocation Opérationnelle de Lutte contre les Infractions Environnementales) réunissant (Parquets d'Auxerre et Sens, Préfecture, Gendarmerie, DDT, DREAL, OFB etc...). Ce comité va notamment s'occuper des dépôts sauvages et demandent aux communes de localiser précisément des lieux de dépôts (coordonnées GPS, photo...). Monsieur Le Maire demande aux conseillers de faire un point sur les endroits et parcelles concernés afin de transmettre les informations au comité.

4-3 - ELECTIONS EUROPEENNES

Monsieur le Maire rappelle que les élections européennes auront lieu le Dimanche 9 juin prochain et remercie dores et déjà les conseillers de se rendre disponibles pour le bureau de vote.

4-4 - UNE NAISSANCE - UN ARBRE

Monsieur le Maire propose aux conseillers de planter un arbre fruitier dans la commune à chaque naissance d'un(e) Postollier(ère).

Les conseillers approuvent le principe, reste à déterminer les emplacements.

4-5 - SALLE COMMUNALE - Chauffage

Suite à différentes remarques concernant la difficulté à chauffer la salle communale, Monsieur le Maire a sollicité deux entreprises afin d'obtenir un devis pour l'ajout de deux radiateurs.

4-6 - COLLEGE - Appel à mobilisation Mardi 6 février

Monsieur le Maire informe le conseil d'un courrier du Président de la CCVPO qui alerte les communes sur la diminution de la DHG (Dotation Horaire Globale) qui, à terme, pourrait engendrer la disparition de certaines matières, voire d'une classe de 5ème.

Il invite les conseils municipaux à se mobiliser devant le collège mardi 6 février.

L'ensemble du conseil soutient la démarche.

4-7 – SMAEP – Interconnexion du réseau d'eau

Monsieur le Maire, rappelle les raisons des travaux d'interconnexion d'eau et rappelle également, que ces travaux ont été votés au niveau Syndical et non communal...

Ces travaux ont pour objet de connecter les différents points d'eau entre Thorigny et La Postolle afin de d'obtenir une eau saine et consommable par tous.

Ils devraient durer jusqu'à la fin du printemps (en fonction de la météo...)

4-8 - CHENILLES PROCESSIONNAIRES

Monsieur le Maire informe le conseil de la présence de chenilles processionnaires dans le village, il est important de veiller à leur éradication.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 19h30.

Le Maire Daniel LAPÔTRE